

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois du mois de novembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Stéphane BESSON, Mme Claire BARRIN, MM. Benjamin DELOCHE, Pierre BASTARD-ROSSET, Richardo RODRIGUES, Mme Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Gaëlle VERJUS, M. Rémi FRADIN Conseillers Municipaux.

Avait donné procuration : Mme Christine RUFFON, Conseillère Municipale.

Étaient absentes : Mmes Joëlle TIBURZIO, Élixa DE POORTER, Christine RODRIGUES, Graziella POURROY SOLARI, Conseillères Municipales.

Date de la convocation : 17 novembre 2023
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 25

Secrétaire : Mme Gaëlle VERJUS, Conseillère Municipale, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2023/132 - LIEU-DIT LE CALVAIRE - CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE COUR COMMUNE SUR LA PARCELLE SECTION F N° 3315

Le Conseil Municipal, a approuvé par délibération n°2021/069 du 15 juillet 2021, la constitution d'une servitude de cour commune sur la parcelle section F n° 3315 au profit de la SEMCODA pour la réalisation de 12 logements collectifs.

L'assiette de la servitude reste inchangée et se situe sur la parcelle section F n° 3315, pour une superficie de 19,32 m² (plan ci-joint).

En revanche, le projet est désormais le suivant : le Groupement d'Intérêt Public Foncière de Haute-Savoie (Foncière 74) va se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section F n° 2418 et d'une partie des parcelles issues de la division de la parcelle cadastrée section F n° 576.

La foncière va consentir sur celles-ci un bail réel solidaire au profit de la société Alpes Habitat Coopératif, afin de permettre la réalisation d'un programme de 12 logements sociaux collectifs, commercialisés en bail réel solidaire.

La servitude de cour commune sera donc constituée au profit des parcelles issues de la division de la parcelle cadastrée section F n° 2418 et d'une partie des parcelles issues de la division de la parcelle cadastrée section F n° 576 (assiette du permis de construire n° 074 280 21 X0032 délivré 14 décembre 2021), dont sont propriétaires ensemble la société Alpes Habitat Coopératif (titulaire de droits réels de bail réel solidaire) et la Foncière 74 (propriété grevée des droits réels de bail réel solidaire).

.../...

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le 01/12/2023

ID : 074-217402809-20231123-CM23132-DE

S'LO

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **REPORT** de la délibération n°2021/069 du 15 Juillet 2021.
- **AUTORISE** la constitution de la servitude de cour commune de 19,32 m², selon le plan masse joint, grevant la parcelle communale F 3315 au niveau du secteur du Calvaire avec la société Alpes Habitat Coopératif et la Foncière 74.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'acte de constitution de cette servitude de cour commune et tous documents s'y référant.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 28 novembre 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Gaëlle VERJUS

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE - 1 DEC. 2023 ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE - 1 DEC. 2023

THÔNES, le

- 1 DEC 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



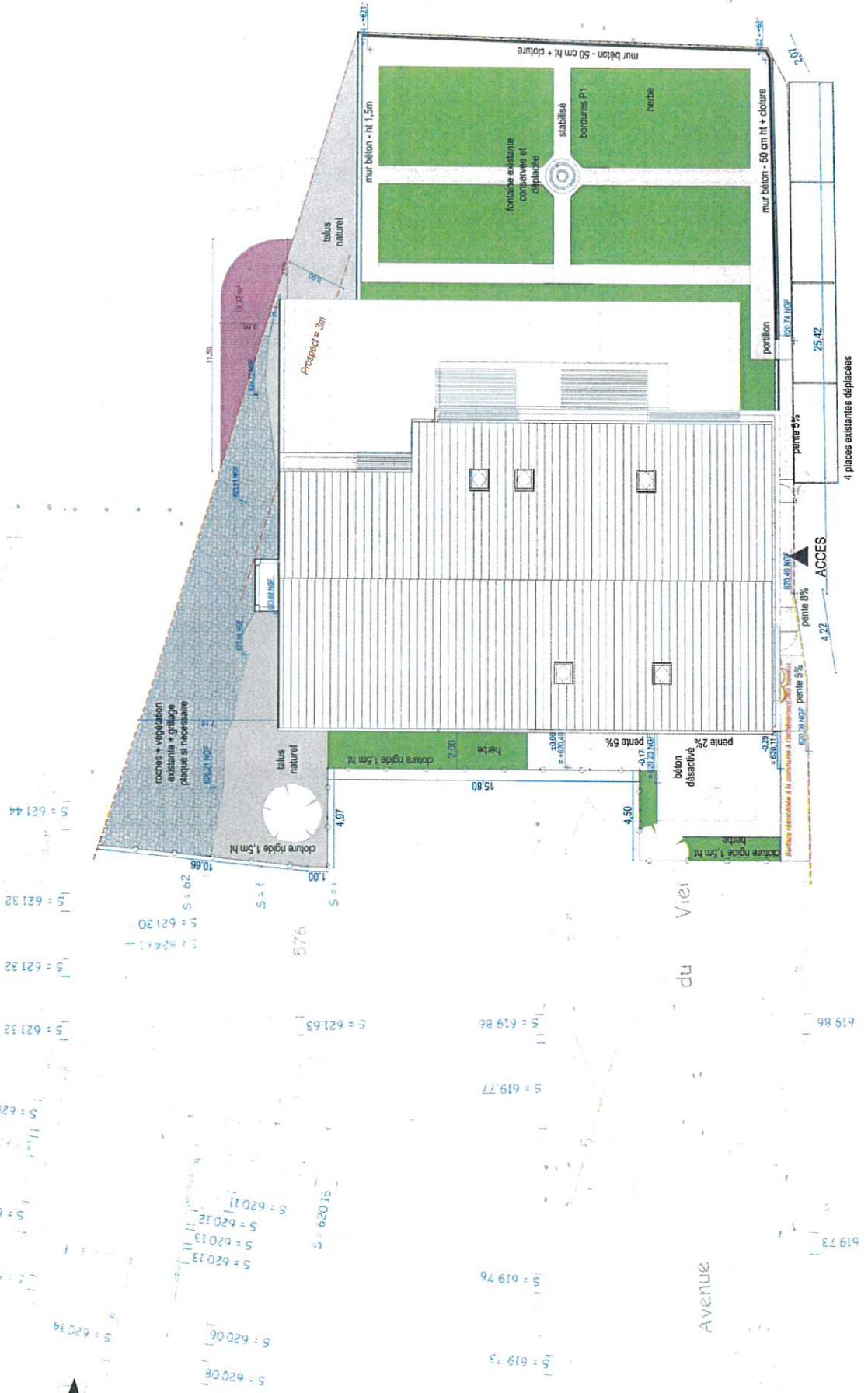
Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le 01/12/2023

ID : 074-217402809-20231123-CM23132-DE

Jacques
Archite
523, rue
D'ALOU BOUR
13000 MARSEILLE
04 91 99 74 74
jacques@jacques-archite.com



Plan de masse des constructions à édifier

PC. 2-2

Adresse	1913-THO	Echelle	1:200	Format	A3
Phase	PERMIS	Date	22/06/2021	Notice	